DEPARTEMENT DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200629-D2020-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL: 02.32.52.12.94 TELECOPIE: 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 26/06/2020 <u>DATE D'AFFICHAGE</u> LE: 06/07/2020 Séance du Lundi 29 Juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 13 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 2020 s'est réuni le lundi 29 juin 2020, à 19 heures et 30 minutes, en séance extraordinaire, publiquement* en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Héléna MARTINEZ, Maire.

*Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, séance publique avec un nombre maximun de 10 personnes dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

VOTANTS: 14 POUR

ABSENT(S): 2 POUVOIR: 1

Étaient présents: M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. Tom KUBLER M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés: M. PARIS Alexandre (pouvoir remis à M. GRUMBACH), Mme ESPASA Claire n'a pas pris part au vote (Présidente de l'Association « Bingo&Co »).

Secrétaire de séance : Mme ESPASA, remplacée par Yann GRUMBACH pour cette délibération.

Objet : Etude de convention de mise à disposition de la salle communale pour l'Association « Bingo&Co » -

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association « Bingo&Co » présidée par Mme Claire ESPASA, sollicitant l'utilisation de la salle communale afin de proposer des lotos associatifs en contre partie « Bongo&Co » s'engage à reverser la moitié des bénéfices au minimum fait pendant cette occupation aux nouvelles associations en cours de création dans la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre à la disposition de l'association « Bingo&Co » et cela gratuitement, la salle communale du 1^{er} juillet au 31 août 2020, tous les jeudis de 19h à 0h30.
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle communale avec ladite association.

Pour extrait conforme au registre. Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 juin 2020. Le Maire, Héléna MARTINEZ.

